

Les 25 ans de l'AQC

AGENCE QUALITÉ CONSTRUCTION



25 ans d'histoire de l'AQC

4 janvier

1978

Loi relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction, loi dite « Spinetta ».



1982

Loi de finances rectificative pour 1982 instaurant un Fonds de compensation des risques de l'assurance construction (FCAC) qui accompagne le passage d'un système de répartition à un système de capitalisation.

19 octobre
1982
Création de l'Agence pour la prévention des désordres et l'amélioration de la construction

1983

- Discussion des premières actions à engager.
- Intérêt pour un « SYstème de COLlecte des DÉsordres » (Sycodés), pour le Dispositif Alerte (géré par les assureurs) et pour des chantiers expérimentaux « qualité ».
- Mission de la part de la Caisse centrale de réassurance sur le sinistre sériel relatif aux enduits extérieurs à base de plâtre.



1984

- Mouvement d'adhésion des organismes du secteur.
- La direction des assurances et la Caisse centrale de réassurance deviennent membres de l'AQC.
- Sycodés est créé à partir de fiches remplies par les experts, période expérimentale.
- Le *Guide de la réception des travaux* est diffusé en 80 000 exemplaires.



1986

- Discussion du budget de l'AQC, subvention du Fonds de compensation jugée insuffisante.
- *L'aide-mémoire acoustique* est diffusé par les organisations professionnelles, les résultats sont mitigés, une réflexion est engagée sur la diffusion.



1987

- Élaboration du *Guide technique de la maison individuelle*.
- Le conseil d'administration souhaite que soient étudiées les causes profondes des désordres en relation avec le mauvais fonctionnement de la filière construction et que l'accent soit mis sur les actions en faveur de la qualité.



1988

- Lancement de la revue *SYCODÉS Informations*.
- Adoption de la Directive européenne 89/106 du 21 décembre 1988, relative aux Produits de Construction.



1989

- Souci d'une représentativité régionale dans la collecte des fiches Sycodés.



4

AQC

1990

- L'assemblée générale arrête des orientations pour l'AQC :
- Amélioration de la collecte des fiches Sycodés, recherche de dénominateurs communs pour le calcul de taux de sinistralité.
 - Prévention des désordres imputables aux produits industriels et aux conditions d'entretien.
 - Promotion de la qualité et ses méthodes, liens avec le réseau des Clubs Construction & Qualité...
 - Contribution à la formation, notamment des experts.



1991

Programme triennal 1992/1994 et budget prévisionnel prévoyant une montée en puissance de l'autofinancement : élargir le domaine d'observation de la non qualité, intensifier les actions à contenu technique, mettre en place un instrument permanent de mesure de l'impact des actions de prévention, travailler avec les enseignants, nourrir une réflexion sur les causes profondes de la non qualité, s'élargir à l'Europe.



1993

- Mise en place de groupes de travail : comment améliorer l'efficacité de Sycodés ; Dispositif Alerte (création du bulletin *Écho de l'alerte*) ; classement des sinistres par rapport aux exigences essentielles de la Directive européenne 89/106 Produits de Construction ; diffusion du savoir-faire technique. Convention avec le ministère chargé de la construction sur deux thèmes : indicateurs internes de qualité et mesure de l'impact des actions de prévention.
- Parution du 1^{er} *Bulletin trimestriel d'informations* des membres de l'AQC.
- Publications sur la qualité : *Clefs de la qualité dans l'artisanat* (AQC/Capeb/FNB) et *Manuel qualité pour les professeurs de l'enseignement technique* (partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale).
- Début du partenariat avec les organisateurs de Batimat : l'AQC organise un cycle de conférences-débats.



1994

- Débat sur le financement de l'AQC : diminution de la subvention, autofinancement à hauteur de 25 %.
- Les actions en faveur de la qualité se développent avec de nombreux partenariats (DHC, MFQ, FNB...), organisation d'un séminaire sur la qualité dans la construction.



1995

- Exploitations particulières de la base de données Sycodés sur demande des membres.
- Création d'un groupe de travail pour étudier la sinistralité de la maison individuelle et les effets de la loi de décembre 1990 relative au contrat de construction de maison individuelle.
- Le sinistre sériel concernant les mastics d'étanchéité à base de butyl entraîne une réflexion sur les moyens d'investigation et d'information à mettre en œuvre pour agir sur les sinistres répétitifs mettant en cause un produit. Mise en place d'une commission « Alerte ».
- Lancement des démarches qualité avec les architectes, les artisans et les constructeurs de maisons individuelles.
- L'AQC réalise la brochure *Assurance BTP Service* diffusée par Axa à 40 000 exemplaires.
- Début de la collaboration avec la Fondation Excellence SMA pour l'élaboration des *Fiches pathologie du bâtiment*.



1996

- Démarche qualité interne à l'AQC.
- Saretec rend la fiche Sycodés obligatoire pour tous ses experts.
- Le Dispositif Alerte atteint son rythme de croisière, environ 2 000 rapports reçus par F.L.A.G Consultant qui gère le dispositif pour le compte de l'AQC.
- Groupe de travail « Préparation de chantier », avec le ministère chargé du logement.
- Groupe de travail « Qualité et maîtrise d'ouvrage », piloté par l'UNFOHLM.
- Plan d'actions avec les professionnels pour réduire les sinistres relatifs aux fermettes.

5

AQC

1982 2007



- 1997
- La Commission technique de l'assurance construction (CTAC) créée par arrêté ministériel du 13 mai 1997 réunit professionnels et pouvoirs publics pour débattre et proposer des améliorations du système d'assurance construction. L'AQC en assure le secrétariat.
 - Arrêté du 30 mai 1997 rendant facultatif le recours à l'expert Dommages-Ouvrage pour les petits sinistres déclarés.
 - Partenariat experts Sycodés / AQC renforcé.
 - Guide pratique *Faire construire sa maison* avec l'INC, l'AQC étant responsable de la partie technique, 170 000 exemplaires diffusés en kiosque.
 - Plaquette *Comment bien utiliser votre assurance Dommages-Ouvrage* diffusée à 100 000 exemplaires, notamment par les Adil.

- 1998
- Élaboration du premier rapport de l'Observatoire de la qualité de la construction. Objectif : disposer d'un document permettant de fédérer les informations et de repérer toutes les actions menées par les professionnels. Il sera réactualisé chaque année jusqu'en 2003.
 - Création de la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) pour piloter la prévention des sinistres liés aux produits et aux procédés industriels et aux textes qui en définissent la mise en œuvre.

- 1999
- Lancement du site internet de l'AQC : www.qualiteconstruction.com
 - Organisation du 1^{er} Rendez-vous Qualité Construction et publication du rapport 1998 de l'Observatoire de la qualité de la construction.
 - Définition de règles pour le fonctionnement de la C2P (validation des informations, transmission...).
 - Définition d'un programme ambitieux pour la prévention des principaux sinistres, qui aboutira à la création de la Commission Prévention Construction (CPC). Objectif : réduire la sinistralité de 30 % en 6 ans.
 - Diffusion des *À faire... À suivre... 20 outils pour organiser votre vie dans l'entreprise* et des *14 outils pour mieux construire la maison individuelle*.

- 2000
- Création d'une commission de réflexion sur le financement de l'AQC dans la perspective de la disparition prévue du Fonds de compensation.
Mise en place de la CPC : onze thèmes de travail sont proposés parmi les pathologies les plus coûteuses ou les plus nombreuses.

- 2001
- Une nouvelle étape dans la vie de l'AQC avec le programme de travail 2001-2006 s'appuyant sur l'Observatoire de la qualité de la construction et les commissions, mis en œuvre avec un financement pérenne, un objectif chiffré et une évaluation régulière des résultats.

- 2002
- Campagne de communication sur le marquage CE et sur les implications de la Directive européenne 89/106 Produits de Construction.
 - Mise en place du SYstème de COLlecte Des Avis des Contrôleurs Techniques (Sycodact), testé au sein du contrôle technique.

- 2003
- Signature d'accords-cadres, régulièrement actualisés, entre l'AQC et chacun de ses principaux membres, fixant les engagements opérationnels de chacun, les actions de prévention et moyens correspondants, et les modalités de suivi.

- 2004
- Les groupes de travail de la CPC élaborent des outils mettant en exergue les points à risques et les bonnes pratiques.
 - Diffusion des premiers MÉMO CHANTIER®, plaquettes d'information et cédéroms pédagogiques.
 - Lancement des premières réunions régionales sur le risque sécheresse, plaquette *Sécheresse et construction sur sol argileux : nouvelles règles préventives*.

- 2005
- Juin 2005 : signature de la convention quinquennale 2005-2009 sur le financement de l'AQC et son programme d'actions.
 - La revue SYCODÉS Informations devient *Qualité Construction*.
 - À Batimat, le programme des conférences du Forum Qualité et Développement durable connaît un gros succès.

- 2006
- Février 2006 : publication du *Bilan décennal 1995-2005 Qualité, progressons ensemble*, élaboré grâce à l'implication de tous les membres de l'AQC.
 - Juin 2006 : un accord signé entre l'AQC, les fédérations d'assureurs et les organisations professionnelles d'experts conduit les experts à renseigner les désordres Dommages-Ouvrage dans le cadre d'une fiche unique *Crac/Sycodés & Alerte*.
 - Publication du Rapport Mercadal : réflexions sur l'assurance construction, la prévention, la qualité et mesures proposées pour en améliorer le fonctionnement.
 - Travaux sur existant : développement de la réflexion pour mieux prendre en compte les risques spécifiques.

- 2007
- Publication du premier *Tableau de bord Sycodés* de l'Observatoire de la qualité de la construction. Élaboré avec l'aide de Michel Mouillart, professeur d'économie à l'Université de Paris X-Nanterre, il définit une série d'indicateurs d'évolution de la qualité des constructions.
 - Sensibilisation des professions aux questions juridiques et réglementaires (responsabilité, textes de référence, réglementations nouvelles).
 - Mise en route d'un cycle de journées régionales de sensibilisation des formateurs à la prévention des pathologies.
 - Dans le cadre ouvert par le Grenelle Environnement, création de groupes de travail « Développement durable » qui amorcent une réflexion sur les sinistres à venir. Une enquête auprès des professionnels sur ces risques potentiels est décidée.
 - Le Répertoire permanent ouvrages-produits de construction (RPOPC) est lancé par les professions. Consultable sur www.qualiteconstruction.com, l'AQC en gère la base.

2008

